

**NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, AU CANADA, AU JAPON OU EN AUSTRALIE, OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION OU IL EST ILLÉGAL DE DIFFUSER, DE PUBLIER OU DE DISTRIBUER LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ**



## **Clariane annonce le succès de son offre de 333 millions d'euros d'obligations hybrides**

**Paris, le 23 juin 2026.** Clariane (CLARI.PA – ISIN FR0010386334) (l'« **Émetteur** ») annonce aujourd'hui le succès de son offre (l'« **Offre** ») d'un montant nominal de 333 millions d'euros d'obligations hybrides à durée indéterminée subordonnées de dernier rang à taux fixe révisable avec une option de remboursement à 3 ans au gré de l'Émetteur (les « **Obligations** »).

Les Obligations porteront intérêt à un taux annuel fixe de 7,875% pendant les 3 premières années avec une réinitialisation du taux tous les 5 ans par la suite sur la base du taux mid-swap majoré d'une marge initiale et d'une marge de 500 points de base. En cas de changement de contrôle, si les Obligations ne sont pas remboursées, le taux d'intérêt sera majoré d'une marge additionnelle de 5,00 % par an. Les Obligations seront émises à 100% de leur valeur nominale.

L'Offre a suscité un vif intérêt de la part d'un grand nombre d'investisseurs institutionnels de premier plan, tant en France qu'à l'étranger, se traduisant par une sursouscription solide.

Clariane prévoit d'utiliser le produit brut de l'Offre, conjointement avec sa trésorerie disponible, afin de rembourser intégralement ses obligations à durée indéterminée non-subordonnées non-assortie des sûretés et convertibles en actions nouvelles et/ou échangeables en actions existantes d'un montant nominal total de 332,5 millions d'euros (les « **Obligations ODIRNANE** ») et de payer les frais et dépenses liés au refinancement. Le produit de l'Offre non immédiatement utilisé restera au bilan de l'Émetteur jusqu'à son utilisation pour le remboursement des Obligations ODIRNANE, laquelle devrait intervenir avant la majoration du taux d'intérêt devant prendre effet à compter du 8 septembre 2026 (inclus).

La date de règlement-livraison des Obligations est prévue le 29 juin 2026, sous réserve des conditions de réalisation usuelles. Les titres seront cotés sur le marché Global Exchange Market (GEM) d'Euronext Dublin.

\*\*\*\*\*

### **Avertissement**

Ce communiqué de presse constitue une divulgation publique d'informations privilégiées au titre du règlement (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 et du règlement d'exécution (UE) n° 2016/1055 du 29 juin 2016.

Les Obligations seront offertes uniquement en dehors des États-Unis à des personnes non-américaines conformément à la Régulation S du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** »), sous réserve des conditions de marché et d'autres conditions. L'Offre de Rachat ne sera proposée qu'en dehors des États-Unis conformément à la Régulation S du Securities Act. Rien ne garantit que l'Offre soit réalisée ou, si elle est réalisée, les conditions dans lesquelles elle sera réalisée. Les Obligations n'ont pas été enregistrées conformément au Securities Act ou à la réglementation sur les valeurs mobilières applicable de toute autre juridiction et ne peuvent être offertes ou cédées aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou d'une exemption applicable des exigences d'enregistrement du Securities Act et de toute autre réglementation sur les valeurs mobilières applicables. Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat concernant des valeurs mobilières, ni ne constitue une offre, une sollicitation ou une vente dans une juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

Les Obligations ne sont pas destinées à être offertes, vendues ou autrement mises à disposition et ne doivent pas être offertes, vendues ou autrement mises à la disposition d'un investisseur de détail dans l'Espace Economique Européen (l'« **EEE** »). À ces fins, un investisseur de détail désigne une personne dont le profil correspond à l'un (ou plusieurs) des cas suivants : (i) un client de détail au sens de l'article 4, paragraphe 1, point 11), de la directive 2014/65/UE (telle que modifiée, « **MiFID II** »); ou (ii) un client au sens de la directive (UE) 2016/97 (telle que modifiée), lorsque ce client ne pourrait pas être considéré comme un client professionnel au sens de l'article 4, paragraphe 1, point (10) de MiFID II; ou (iii) pas un investisseur qualifié au sens du règlement (UE) 2017/1129 (tel que modifié, le « **Règlement Prospectus** »).

Les Obligations ne sont pas destinées à être offertes, vendues ou autrement mises à disposition et ne doivent pas être offertes, vendues ou autrement mises à la disposition d'un investisseur de détail (tel que défini ci-dessus) au Royaume-Uni. L'expression « investisseur de détail » en ce qui concerne le Royaume-Uni désigne une personne qui n'est ni (i) un client professionnel, tel que défini à l'article 2, paragraphe 1, point (8), du règlement (UE) n° 600/2014 tel qu'il fait partie du droit interne en vertu du *European Union (Withdrawal) Act 2018* ; ni (iii) un investisseur qualifié tel que défini au paragraphe 15 du *Schedule 1* du *Public Offers and Trading Regulations 2024*.

Ce communiqué ne constitue pas et ne constituera en aucun cas une offre au public ni une invitation au public en relation avec une offre au sens du Règlement Prospectus ou d'autres réglementations. L'Offre d'Emission des Obligations et la vente des Obligations seront effectuées conformément à une exemption prévue par le Règlement Prospectus à l'obligation d'établir un prospectus dans le cadre d'offres de valeurs mobilières.

Au Royaume-Uni, ce communiqué s'adresse uniquement (i) aux personnes ayant une expérience professionnelle relative aux investissements relevant de l'article 19 (5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005* (l'« **Ordonnance** »), ou (ii) des *high net worth entities* au sens de l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes à qui il serait autrement légal de le distribuer, toutes ces personnes étant désignées ensemble les « **Personnes Concernées** ». Les Obligations ne peuvent être offertes qu'aux Personnes Concernées, et toute invitation, offre ou accord de souscription, d'achat ou autrement d'acquérir ces Obligations ne sera faite qu'auprès des Personnes Concernées.

Professionnels MiFID II/ECP uniquement/Pas de DIC PRIIPs - Le marché cible du producteur (gouvernance en matière de produits de MiFID II) comprend uniquement les contreparties éligibles et les clients professionnels (tous les canaux de distribution). Aucun document d'informations clés (DIC) PRIIPs n'a été préparé car non disponible pour les investisseurs de détail dans l'EEE ou au Royaume- Uni.

Professionnels MiFIR UK/ECP uniquement/Pas de résumé de produit CCI Regulations UK- Le marché cible du producteur (gouvernance en matière de produits de MiFIR UK) comprend uniquement les contreparties éligibles et les clients professionnels (tous les canaux de distribution). Aucun résumé de produit requis par le *Consumer Composite Investments (Designated Activities) Regulations 2024* (tel que modifié) (les « **CCI Regulations** ») n'a été préparé car non disponible pour les investisseurs de détail au Royaume- Uni.

Ni le contenu du site internet de Clariane ni aucun site internet accessible au moyen d'hyperliens disponibles sur le site internet de Clariane ne sont incorporés dans ce communiqué et n'en font pas partie. La distribution de ce communiqué dans certaines juridictions peut être limitée par la réglementation en vigueur. Les personnes en possession de ce communiqué doivent s'informer de ces restrictions et les respecter. Tout manquement à ces restrictions peut constituer une violation à la réglementation applicable sur les valeurs mobilières de toute juridiction.

## **Déclarations prospectives**

Ce communiqué peut contenir des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective, y compris les termes « croit », « estime », « anticipe », « s'attend », « a l'intention », « peut », « sera » ou « devrait » ou dans chaque cas, leurs variantes négatives ou autres ou une terminologie comparable. Ces déclarations prospectives incluent toutes les déclarations qui ne relèvent pas de faits historiques et incluent des déclarations concernant les intentions, les croyances ou les attentes actuelles de Clariane ou de ses filiales concernant, entre autres, les résultats, la situation

financière, la liquidité, les perspectives, la croissance et les stratégies de Clariane ou de ses sociétés affiliées et des industries dans lesquelles elles opèrent. De par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques et des incertitudes car elles se rapportent à des événements et dépendent de circonstances qui peuvent ou non se produire dans le futur. Les lecteurs sont avertis que les déclarations prospectives ne sont pas des garanties de performances futures et que les résultats d'exploitation, la situation financière et la liquidité réels de Clariane ou de ses sociétés affiliées, ainsi que le développement des secteurs dans lesquels ils opèrent peuvent différer sensiblement de ceux décrits ou suggérés par les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué. En outre, même si les résultats, la situation financière et la liquidité de Clariane ou de ses sociétés affiliées, ainsi que le développement des secteurs dans lesquels elles opèrent sont cohérents avec les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué, ces résultats ou développements peuvent ne pas être indicatifs des résultats ou de leur évolution lors de périodes ultérieures.

Les déclarations et informations prospectives contenues dans ce communiqué sont faites à la date du présent communiqué et Clariane n'assume aucune obligation de mettre à jour publiquement ou de réviser les déclarations ou informations prospectives, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, sauf si cela est requis par la réglementation applicable sur les valeurs mobilières.

\*\*\*\*\*

### **À propos de Clariane**

Clariane est la première communauté européenne du soin dans les moments de fragilité. Elle est présente dans six pays : Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie et Pays-Bas.

Forts de leurs différentes expertises, les 70 000 collaborateurs du Groupe accompagnent chaque année plus de 840 000 résidents et patients dans deux grands domaines d'activités : l'accompagnement du grand âge et des fragilités, avec ses réseaux de maisons de retraite médicalisées et d'habitats alternatifs (Korian, Âges & Vie et Rosorum, etc.), et les soins spécialisés, qui comprennent des activités de soins médicaux et de réadaptation ainsi que de santé mentale (Inicea, Kormed, Iterias, Grupo 5, etc.).

Depuis juin 2023, Clariane est devenue une société à mission, dont la raison d'être, commune à toutes ses activités, est : « Prendre soin de l'humanité de chacun dans les moments de fragilité ».

Le groupe Clariane est coté sur Euronext Paris, Section B, depuis novembre 2006. Le Groupe a intégré l'indice SBF 120 ainsi que l'indice CAC® SBT 1.5° le 23 septembre 2024.

Euronext ticker: CLARI – ISIN : FR0010386334

\*\*\*\*\*

### **Contacts investisseurs**

#### **Stéphane Bisseuil**

Directeur des relations investisseurs  
+33 (0) 6 58 60 68 69  
stephane.bisseuil@clariane.com

#### **Benoit Lesieur**

Directeur adjoint des relations investisseurs - ESG  
+33 (0) 6 64 80 15 90  
Benoit.lesieur@clariane.com

### **Contacts presse**

#### **Florian Bachelet**

Directeur des relations presse

+33 (0) 6 79 86 78 23  
florian.bachelet@clariane.com

**Mélie Boissonnet**  
Chargée des relations médias  
+33 (0) 7 63 34 61 60  
melie.boissonnet@clariane.com